



# Crise environnementale et mouvements migratoires

**L'intensification des flux migratoires comme résultat des dégradations environnementales est un phénomène désormais reconnu. Un constat qui, cependant, ne doit pas faire abstraction des réponses politiques apportées. La dernière Université d'automne de la LDH y consacré un de ses ateliers.**

Françoise DUMONT, secrétaire générale adjointe de la LDH

Dans le minuscule Etat du Tuvalu, onze mille habitants sont directement menacés d'exil définitif par l'élévation du niveau de la mer et par les intrusions de plus en plus fréquentes d'eau salée. Au Bangladesh, le même phénomène pèse lourdement sur le fragile équilibre démographique de la région du sud-ouest et, dans l'ensemble du pays, quatorze millions de Bangladais pourraient être contraints de quitter leur terre à cause des facteurs climatiques. En Alaska, la formation de la banquise autour de l'île de Shishmaref est de plus en plus tardive, si bien que celle-ci ne joue plus son rôle protecteur au moment des tempêtes d'automne : les Inuits qui la peuplent ont donc décidé de déménager sur un de leurs territoires de chasse situé sur le continent... Trois exemples parmi d'autres certes, mais qui illustrent ce qu'avance le Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund - WWF), à savoir que le nombre de catastrophes naturelles dans le monde a été multiplié par quatre en vingt ans. Chacun de ces phénomènes pousse des populations entières à migrer et selon L. Craig Johnstone, le Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, le dérèglement climati-

*Il est évident que le niveau de vie des populations touchées joue un rôle important dans la façon dont celles-ci sont en mesure de faire face aux conséquences des modifications de leur environnement.*

que pourrait bientôt pousser près de six millions d'individus par an à quitter leur lieu de vie. Une telle hypothèse pose évidemment la question du lien entre crise environnementale et flux migratoires, des protections juridiques à mettre en place, de l'évolution prévisible du nombre de réfugiés climatiques. Pour Hélène Flautre, députée européenne et présidente de la Sous-commission des droits de l'Homme au Parlement européen, le fait que ces sujets fassent l'objet de débats extrêmement tendus n'ôte rien à la nécessité d'admettre que la crise environnementale, et les changements climatiques qu'elle induit, ne relèvent plus d'hypothèses. Ce n'est pas d'aujourd'hui que certaines populations alertent l'opinion publique sur les modifications de leur environnement mais pendant longtemps, ces dénonciations ont connu un écho très limité.

## Atteintes aux droits fondamentaux

Aujourd'hui, beaucoup de spécialistes reconnaissent que cette crise concerne, sous une forme ou sous une autre, environ cent millions de personnes. Par ailleurs, il est évident que le niveau de vie des populations touchées joue un

rôle important dans la façon dont celles-ci sont en mesure de faire face aux conséquences de ces modifications. Ce sont évidemment les plus pauvres qui paient le plus lourd tribu et, si la crise est mondiale, ses conséquences sont variables entre les Etats, entre les populations, et les plus démunis se retrouvent évidemment dans les situations les plus difficiles. L'exemple des pluies diluviales qui se sont abattues sur l'Inde est symptomatique. Celles-ci ont entraîné des millions de morts ou de déplacés. Cela s'est pourtant fait dans un silence quasi général, tout simplement parce que ces populations apparaissent peu, voire pas du tout dans l'espace public. Les conséquences de ces pluies ont été multiformes : elles ont causé d'importants glissements de terrain, des destructions massives de maison, de récoltes, de bétail, accroissant ainsi la pauvreté des populations concernées. A travers toutes ces catastrophes, c'est tout un ensemble de droits fondamentaux qui ont été bafoués (droit à la vie, à la terre, à la santé, au logement...), avec des atteintes à des droits individuels mais aussi à des droits collectifs, dans la mesure où ce sont parfois des communautés en tant que telles



# ACTUALITÉ

## Migrations

qui ont été touchées. Cet état de fait et le constat de profondes inégalités face aux catastrophes d'origine environnementale interrogent les outils dont nous disposons pour faire reconnaître les diverses atteintes à ces droits, d'autant plus que le plus souvent, ces populations en situation d'extrême pauvreté n'ont pas accès à la revendication collective. Le fait qu'elles fassent souvent preuve d'une grande inventivité pour s'adapter ne nous dispense pas de nous demander comment elles sont soutenues et pendant combien de temps ces politiques d'adaptation sont susceptibles de tenir. Cela signifie aussi qu'il nous faut prendre en compte la responsabilité des Etats sur la durée et accroître le champ d'action de protections juridiques aujourd'hui trop limitées. Certes, des priorités émergent, notamment celle qui concerne la nécessité de réduire la production de gaz à effet de serre, mais les futurs débats qui auront lieu sur ces sujets à Copenhague ou à Poznań resteront sans aucun doute très compliqués.

### Le droit de migrer pour se protéger

Partageant pour une large part l'analyse développée par Hélène Flautre, François Gemenne (chercheur au Ceri - Sciences Po Paris, et au Cedem - université de Liège) revient lui aussi sur la nécessité de réfléchir aux mécanismes de protection à mettre en œuvre. Rappelant qu'à l'origine du droit d'asile se trouve le droit de quitter son pays puis celui d'être accueilli, il propose que soit reconnu, pour tout individu, le droit de quitter une zone dégradée ou dangereuse. Confrontées aux mêmes catastrophes climatiques, certaines populations peuvent assez facilement échapper à leurs conséquences, alors que d'autres se trouvent surexposées ou particulièrement frappées. Les exemples de ce qui constitue des inégalités criantes ne manquent

*Aujourd'hui,  
il faut  
évidemment  
réduire les  
inégalités mais  
aussi promouvoir  
une moindre  
consommation  
matérielle, dans  
le cadre d'un  
changement  
équitablement  
adopté, qui ne  
concerne pas  
seulement  
les riches.*



pas. Lors du passage de Katrina, ce sont bien les habitants des quartiers les plus défavorisés de la Nouvelle-Orléans qui se sont retrouvés littéralement coincés, assignés à résidence, alors que les plus riches avaient pu fuir avant l'arrivée de l'ouragan, ce qui ne les empêchera pas ensuite d'utiliser la catastrophe pour imposer un assainissement social de la ville.

Dans le même ordre d'idée, on peut aussi rappeler comment, dans certains pays satellites de la Russie, des populations entières sont contraintes de vivre dans des zones radioactives, faute de moyens pour partir plus loin. Dernier exemple, enfin, pour illustrer cette vulnérabilité différentielle : si la Birmanie et le Bangladesh ont été frappés par un cyclone de même intensité, le nombre de victimes enregistrées fut pourtant totalement différent : deux cent mille pour l'un et vingt mille pour l'autre !

D'une manière générale, les catastrophes naturelles font toujours plus de dégâts humains ou matériels dans le Sud que dans le Nord et, par manque de ressources ou du fait de politiques migra-

toires restrictives, les populations les plus pauvres se trouvent dans l'impossibilité de bouger. Pour François Gemenne, donc, il y a bien un droit fondamental à affirmer pour tout individu : celui de pouvoir quitter les zones à risques ou sinistrées.

«Oui, les plus pauvres sont coincés» affirme lui aussi François Héran, directeur de recherches à l'Ined. Cet état de fait va à l'encontre de l'idée couramment répandue que les catastrophes climatiques vont considérablement augmenter les migrations. Pour cette raison, les gouvernements devraient d'ailleurs cesser d'agiter l'épouvantail d'une augmentation exponentielle du nombre de migrants en lien avec ces phénomènes.

### Réfugiés climatiques : quelles prévisions ?

Aujourd'hui, ces catastrophes doivent toutefois être prises en considération et c'est une approche nouvelle, parce qu'effectivement, les migrations ont eu pendant longtemps peu de choses à voir avec le climat : elles étaient essentiellement dues à la guerre ou à la colonisation. Face



**L'exemple des pluies diluviales qui se sont abattues sur l'Inde est symptomatique. Celles-ci ont entraîné des millions de morts ou de déplacés. Cela s'est pourtant fait dans un silence quasi général.**

© DR

à une évolution prévisible des flux migratoires, la question se pose souvent de savoir quel sera le nombre de réfugiés climatiques dans les années à venir. La réponse est extrêmement difficile à donner et les prévisions varient de manière considérable. Pour 2050, par exemple, elles oscillent entre deux cent millions et un milliard. Des écarts considérables certes, mais, selon François Héran, les études qui tablent sur le nombre le plus bas paraissent peu fiables. Ces variations s'expliquent par la nature de ce qui est pris en compte. Intègre-t-on aussi les déplacements vers les villes ? Comment évalue-t-on le poids de la misère des Etats, les inégalités de ressources entre dominants et dominés, l'éventualité de nouveaux conflits ? Quelle méthode utilise-t-on pour établir les prévisions ? Les spécialistes ont divers outils à leur disposition. Ainsi, on peut faire une étude à partir de deux cents pays de la planète et étudier les variables démographiques et environnementales. Mais on peut aussi faire des études plus locales. On associe alors divers paramètres (évolution démographique, diminution des réserves

d'eau, érosion des sols, fréquence des conflits), avec des résultats souvent plus intéressants.

### Crise écologique et tensions sociales

Dans chacun de ses ouvrages et notamment dans *Comment les riches pillent la planète*, Hervé Kempf, également journaliste au *Monde*, s'attache à donner une explication globale de la crise environnementale. Pour lui, la seule façon de sauver la planète est de sortir du capitalisme et les caractéristiques de la classe dirigeante mondiale sont le facteur essentiel de la crise écologique. Cette « oligarchie prédatrice » s'oppose aux changements radicaux qui permettraient d'en sortir. Elle le fait de manière indirecte, par le statut « privilégié » qu'elle donne à la consommation et en poussant les autres catégories sociales à l'imiter. Elle le fait aussi directement, par le contrôle du pouvoir économique, politique et médiatique, avec des reculs importants et délibérés en matière de libertés publiques. Ce qui se passe dans les prisons, le développement des lois antiterroristes, du fichage, la main mise sur la presse en témoignent quotidiennement. Selon Hervé Kempf encore, la crise écologique provoque des migrations entre les pays de la

planète et même à l'intérieur des pays riches (aux Etats-Unis, par exemple) mais elle n'en crée pas pour autant une situation radicalement nouvelle. Elle ne fait qu'exacerber des tensions sociales qui s'amplifieront si on continue de faire comme si la croissance de la production était le seul moyen de lutter contre le chômage et la pauvreté. Comme s'il n'y avait pas d'autre alternative et qu'on allait parvenir à améliorer le sort des pauvres sans qu'il y ait besoin de modifier la distribution des richesses. Ce mécanisme-là s'est enrayé. Aujourd'hui, il faut évidemment réduire les inégalités mais aussi promouvoir une moindre consommation matérielle, dans le cadre d'un changement équitablement adopté, qui ne concerne pas seulement les riches mais également l'ensemble des classes moyennes. Cette obligation de réduire la consommation peut, dans le contexte actuel, passer pour une provocation ; il est pourtant clair que l'augmentation de la consommation matérielle globale n'est plus associée à une augmentation du bien-être collectif et c'est surtout la seule solution qui permette de sortir de l'impasse économique, sociale et écologique où nous sommes actuellement plongés. ●



**Il y a bien un droit fondamental à affirmer pour tout individu : celui de pouvoir quitter les zones à risques ou sinistrées.**